

Brevet N°

86399

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

du 18 avril 1986

Titre délivré :

2 SEP. 1986



Monsieur le Ministre
de l'Économie et des Classes Moyennes
Service de la Propriété Intellectuelle
LUXEMBOURG

Demande de Brevet d'Invention

I. Requête

Société Anonyme dite SABEL, B.P. 114 - Dogneville, F-88000 Epinal, représentée par Monsieur Jean Waxweiler, 21-25 Allée Scheffer, Luxembourg, agissant en qualité de mandataire

dépose(nt) ce dix-huit avril mil neuf cent quatre-vingt-six
à 15,00 heures, au Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes, à Luxembourg :

1. la présente requête pour l'obtention d'un brevet d'invention concernant :
Barbecue démontable

2. la délégation de pouvoir, datée de Epinal le 8 avril 1986
3. la description en langue française de l'invention en deux exemplaires
4. 2 planches de dessin, en deux exemplaires;
5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg,
le dix-huit avril mil neuf cent quatre-vingt-six

déclare(nt) en assumant la responsabilité de cette déclaration, que l'(es) inventeur(s) est
Jacques DERONNE, Route d'Epinal, F-88000 Jeuxy
Gérard LELU, La Corvée, F-88390 Chaumousey

revendique(nt) pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s)
(6) brevet déposée(s) en (7) France
le 5 juin 1985 sous le No. 85/08592

au nom de Société Anonyme dite SABEL

élit(élient) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg
Jean Waxweiler, 21-25 Allée Scheffer, Luxembourg

sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans
annexes susmentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à / mois
Le mandataire

II. Procès-verbal de Dépôt

La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes, Service de la Propriété Intellectuelle à Luxembourg, en date du :

18.04.1986

à 15,00 heures



Pr. le Ministre
de l'Économie et des Classes Moyennes
p. d.

REVENDIGATION DE PRIORITÉ

L- 3123

Dépôt de la demande de brevet

en France

du 5 juin 1985

sous le numéro 85/08592

M E M O I R E D E S C R I P T I F

DEPOSE A L'APPUI D'UNE DEMANDE

DE BREVET D'INVENTION

AU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

par:

Société Anonyme dite SABLE
B.P. 114 - Dogneville
F-88000 Epinal

pour:

Barbecue démontable

La présente invention concerne un barbecue démontable, dont les éléments sont réalisés par moulage en béton, peuvent être assemblés par simple coulisement et emboîtement et sont maintenus montés par un couple de tiges métalliques.

5 Les éléments de ce barbecue sont :

- un couple de pieds
- un plateau horizontal reposant sur ces pieds
- au moins un couple de cloisons latérales verticales présentant des rainures horizontales pour la mise en place de la grille

10 - un fond vertical s'emboîtant sur les talons des cloisons latérales.

Chacun de ces éléments peut lui-même être subdivisé pour obtenir les formes et dimensions d'ensemble du barbecue.

15 Sur le plateau horizontal sont répartis les éléments d'un ensemble de réfractaire délimitant le foyer recevant le charbon de bois, et assurant la circulation de l'air de tirage.

Une caractéristique essentielle de cette construction est que l'ensemble de ces éléments peuvent être obtenus en un seul moulage, c'est-à-dire dans un moule à béton unique, ce qui facilite sa manipulation et son transport. Une autre caractéristique essentielle est le mode de montage et démontage rapides à sec et sans aucun outillage. Enfin une autre caractéristique est l'efficacité de son fonctionnement, grâce aux formes appropriées de divers éléments.

20 Le dessin annexé illustre en vues éclatées les composants de ce barbecue. Sur ce dessin :

- La figure 1 représente les éléments en béton,
- La figure 2 représente les éléments de l'ensemble réfractaire et,
- La figure 3 est une coupe partielle illustrant l'assemblage du fond et d'une paroi latérale.

35 Le barbecue selon l'invention se compose de deux pieds 1-1', identiques entre eux, à savoir présentant des évidements 2, à divers usages, par exemple pour recevoir des bouteilles, lesdits évidements d'un pied faisant face à ceux de l'autre ; d'un plateau horizontal, représenté ici en trois éléments 3-3'-3", reposant l'un derrière l'autre sur les pieds 1-1', également évidés en 4 et munis de rainures inférieures 5 pour leur positionnement sur les pieds 1-1' ; de cloisons latérales

40

verticales 6a-6b-6c et 6'a-6'b-6'c, venant se positionner dans des rainures supérieures 7 des éléments 3-3'-3", et qui seront décrites plus en détail ci-après ; et enfin d'un fond vertical, représenté ici en deux éléments superposés 8a-8b, et qui seront également décrits ci-après.

Si l'on considère les éléments de cloisons latérales, chacun, par exemple 6a, est évidé en 9, et présente des rainures horizontales 10 et une perforation horizontale 11'.

Les éléments successifs 6a, 6b, 6c sont de hauteur progressivement croissante de l'avant vers l'arrière, et comportent respectivement ici 2, 4 et 6 rainures, ce qui permet, les rainures des éléments 6 et des éléments 6' se faisant face, de régler la hauteur d'une grille (non représentée) à six valeurs différentes. Une fois en place dans les logements 7, les éléments 6 et 6' sont maintenus ensemble par des tiges 11, et serrés par des écrous 12 et 13, verrouillés à leur partie avant par un barreau 14.

Le fond 8 est constitué par les deux panneaux 8a-8b superposés. Ces panneaux présentent des encoches 15 servant de glissières à des rebords 16 de l'arrière des cloisons 6c-6c'.

Si l'on se réfère maintenant à la figure 2, on voit que l'ensemble des éléments réfractaires se compose de plaques horizontales perforées 17 entourées par des briques sur leurs quatre côtés, correspondant à la surface du plateau 3 délimitée par les cloisons latérales 6, le fond 8 et le barreau 14.

Ce dernier sert à maintenir les éléments réfractaires 20 qui retiennent les cendres sur l'avant de la grille. Les briques latérales 18 servent à isoler les cloisons latérales. Les briques de fond 19 et les briques de façade 20 sont évidées par des ponts 21 et 22 pour assurer la ventilation et le tirage, et en même temps protéger le béton contre le choc thermique du foyer.

Le barbecue selon l'invention se compose donc d'un petit nombre d'éléments relativement légers, que l'on peut commercialiser en "kit" facile à assembler sans aucun outillage, et qui peuvent être moulés sur des presses automatiques classiques.

REVENDEICATIONS

1. Barbecue démontable, caractérisé en ce qu'il est réalisé par assemblage à sec d'éléments standards moulés en béton, à savoir :

- un couple de pieds

- un plateau horizontal reposant sur ces pieds

5 - au moins un couple de cloisons latérales verticales présentant des rainures pour la mise en place d'une grille

- un fond vertical s'emboîtant sur les talons arrières desdites cloisons latérales,

10 un ensemble de blocs réfractaires disposés sur le plateau horizontal assurant l'aération du foyer et son isolation thermique des cloisons verticales.

2. Barbecue selon la revendication 1, caractérisé en ce que le plateau horizontal est subdivisé en plusieurs dalles transversales juxtaposées, présentant sur leur face inférieure des rainures pour leur positionnement sur les pieds et sur leurs faces supérieures d'autres rainures pour le positionnement des cloisons latérales.

3. Barbecue selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque cloison latérale se compose de sections juxtaposées l'une derrière l'autre et de hauteur croissante, le nombre de rainures de montage de la grille étant fonction de la hauteur de la section, les rainures des sections successives étant dans le prolongement les unes des autres.

4. Barbecue selon la revendication 1 caractérisé en ce que le fond se compose de deux panneaux superposés présentant chacun à ses extrémités des rainures venant coopérer avec des feuillures prévues sur le bord de la section la plus haute des cloisons latérales.

5. Barbecue selon les revendications 1,3 et 4, caractérisé en ce que les sections constituant chaque cloison latérale sont maintenues ensembles par une tige les traversant de bout en bout et dont l'extrémité arrière est dissimulée dans l'assemblage avec

le panneau de fond.

5 6. Barbecue selon les revendications 1 à 5, caractérisé en ce que les éléments réfractaires comportent des ponts et des perforations assurant la circulation de l'air au niveau des éléments de béton, pour préserver ce dernier du choc thermique du foyer, et assurer une combinaison homogène sur toute la surface du foyer.

10

15

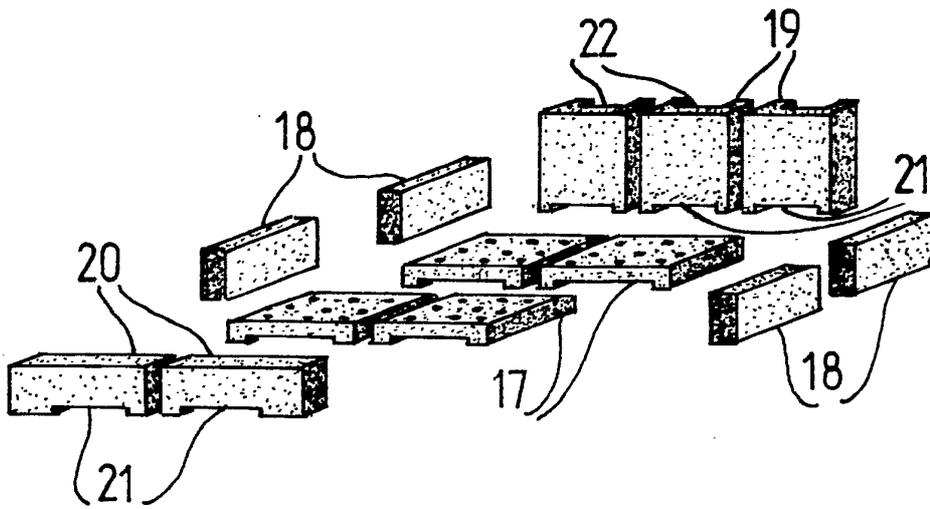


Fig 2

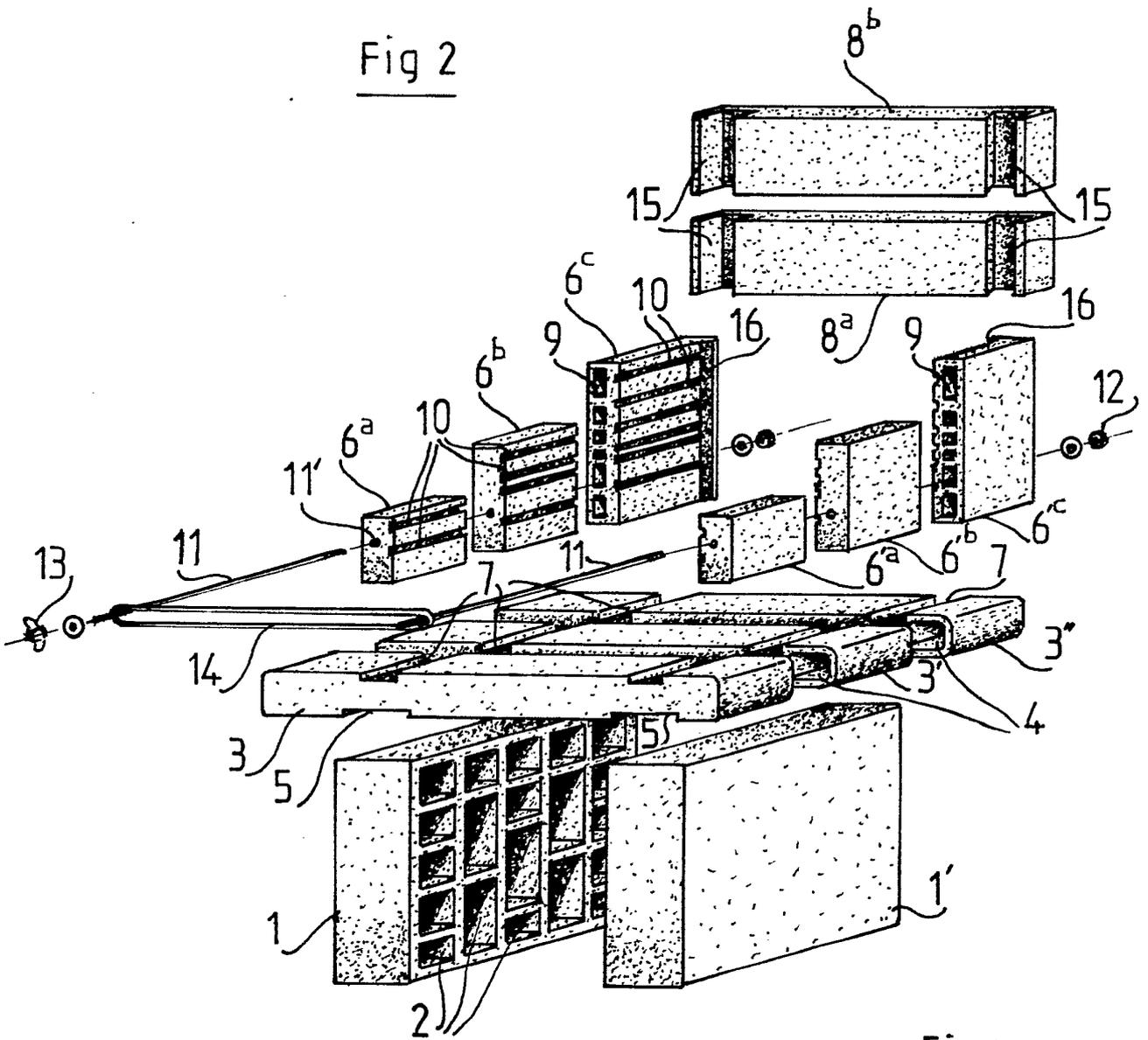


Fig1

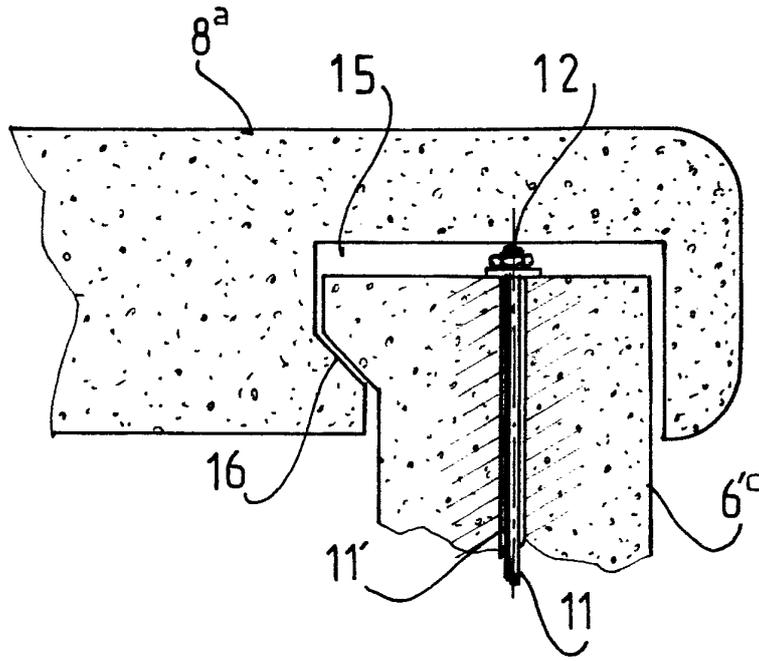


Fig 3